

## POSSIBILITES DE PRISE EN CHARGE DU COÛT DE VOTRE FORMATION

Vous souhaitez vous inscrire sur un ou plusieurs modules de la formation :

### « Brevet National Pisteur Secouriste 1<sup>er</sup> degré – option ski alpin »

Suivant votre statut, vous pouvez obtenir auprès de différents organismes une prise en charge partielle ou totale du coût de votre formation :

#### Vous êtes salarié(e) :

- ♦ Votre entreprise peut financer votre formation et être remboursée par son O.P.C.A.  
↳ Renseignez-vous auprès de votre employeur

#### Vous avez cumulé plusieurs contrats à durée déterminée : (4 mois dans les 12 derniers mois et 24 mois dans les 5 dernières années)

- ↳ Renseignez-vous auprès de votre dernier employeur (à quel organisme il cotisait pour la formation professionnelle) et demander un dossier de demande de congé individuel de formation à cet organisme (FONGECIF, UNIFORMATION, etc...). Prévoir 2 à 4 mois de délais pour dépôt de votre dossier (selon les organismes)

#### Vous êtes travailleur indépendant :

- ♦ Votre formation peut être financée par l'A.G.E.F.I.C.E.  
↳ Renseignez-vous auprès de l'URSSAF

#### Vous êtes jeune de MOINS de 26 ANS :

- ↳ Contactez la Mission Locale Jeunes dont vous dépendez (formation pouvant être conventionnée par la Région Rhône-Alpes pour les Rhône-Alpins sous certaines conditions)

#### Vous êtes demandeur d'emploi de PLUS de 26 ANS :

- ↳ Contactez le PÔLE EMPLOI dont vous dépendez (formation pouvant être conventionnée par la Région Rhône-Alpes pour les Rhône-Alpins sous certaines conditions)

#### A savoir :

- ↳ Certaines agences d'intérim recherchent des pisteurs secouristes pour le compte de stations de ski intéressées. Elles sont susceptibles de vous proposer un financement sous certaines conditions (nous consulter).

**Pour tous les demandeurs d'emploi inscrits à PÔLE EMPLOI :**  
Demander une A.I.S.F. (Attestation d'Inscription à un Stage de Formation)  
à votre conseiller PÔLE EMPLOI